

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 5

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tribune libre

Ayant assisté à la dernière assemblée des délégués à Lausanne, le 20 mars 1982, j'aimerais faire part de quelques faits qui ne m'ont pas laissé indifférent.

1) Au sujet du fameux point 5 des vœux des sections. Il est quand même surprenant de constater que l'on puisse émettre un tel vœu ; je tiens à préciser que connaissant beaucoup de revues apicoles sur le plan mondial, je puis dire que la nôtre est d'un très haut niveau. En le comparant à d'autres qui ont un tirage 10 ou 20 fois supérieur à nos 5000 ou 6000 exemplaires, et coûtant le double sinon le triple, j'estime que notre «Journal suisse d'Apiculture» est loin d'être l'enfant pauvre. Par des sujets très fouillés, tant au niveau technique que scientifique et très souvent d'avant-garde, il met à la disposition des débutants des conseils judicieux et, bien sûr, il nous relate la vie de la SAR, ainsi que celle des sections.

Un seul vœu à émettre : que notre revue apicole de Suisse romande reste à ce niveau. N'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien !

2) Le point envenimé de la matinée fut l'article 8 du concours des ruchers. D'abord une remarque réconfortante pour un néophyte comme moi : une personne se présente au concours des ruchers pour la deuxième fois, s'étonne de ne pas obtenir d'aussi bons résultats que la première fois et, ce qui est intéressant, affirme qu'elle utilise toujours les mêmes méthodes. Ici transparaît donc l'introduction de sang neuf au niveau des experts qui ont une vue peut-être plus avancée sur le sujet, un esprit plus ouvert sur d'autres méthodes, ce qui pourrait mettre en confiance des jeunes qui se présenteraient avec des idées hors des sentiers battus sans qu'ils doivent endurer la critique toujours négative des «anciens» sur tout ce qu'ils entreprennent.

Quant au fond du débat sur cet article 8, il relève, à mon sens, plus d'un conflit de personnes que de compétences. La décision d'ajourner à l'an prochain le sort qui sera réservé à cette proposition, issue d'une saute d'humeur, est sage et de bon aloi parce que, avec le recul, le calme et la sérénité feront force de loi.

L'observateur